

Dans la Roumanie des Boyards

Christian Rakovsky

Source : «Arbeiter Zeitung» (Vienne), 21^e année, n° 327, 28 novembre 1909, pp. 2-3. Traduction et note MIA.

Le gouvernement du roi Carol Ier restera dans l'histoire de la Roumanie comme une époque de décadence politique et sociale. Son avènement au trône, en 1866, portait déjà le signe d'une politique tournée contre le peuple, d'un acte de vengeance des boyards, anciens et nouveaux, à l'encontre des paysans. On n'oubliera pas que le prédécesseur du roi Carol, le prince Couza, fut destitué pour avoir aboli le servage contre la volonté du parlement des boyards. Un coup d'État avait été nécessaire pour cela. L'exil de l'ancien prince et l'élection d'un nouveau marquèrent la toute-puissance des grands propriétaires fonciers.

À un moment donné, le prince Couza avait envisagé d'instaurer le suffrage universel afin de disposer d'un appui contre l'oligarchie des boyards. Son successeur, le futur roi Carol, était loin de se livrer à de telles pensées. Toute sa politique tendait à « bien cultiver son jardin », c'est-à-dire à affermir sa dynastie et à laisser les boyards gérer leurs grands domaines en toute liberté selon ce qui leur paraissait le plus avantageux.

Aujourd'hui, quarante-cinq ans après l'abolition du servage, le grand propriétaire foncier demeure le maître économique et politique du pays. D'après la dernière grande statistique de 1905, 48 % des terres cultivées, soit 3 789 192 hectares, appartiennent à 4 171 grands propriétaires, ce qui représente une moyenne de 908 hectares par propriétaire. La propriété agricole moyenne fait presque totalement défaut en Roumanie. Elle ne couvre en réalité pas plus de 11 % des terres arables (860 833 hectares), répartis entre 38 000 propriétaires moyens, dont 13 000 se trouvent au demeurant dans l'ancienne province turque, la Dobroudja, dont la répartition foncière différerait de celle de la Roumanie.

La classe des petits propriétaires est en revanche très largement représentée. On en comptait, en 1905, 1 015 302, possédant 3 331 900 hectares de terres cultivables, ce qui donne 3,2 hectares par propriétaire.

Bien plus caractéristique que la répartition du sol, et de façon disproportionnée, est pour le système agraire roumain la relation entre grands propriétaires et paysans. Les paysans ne peuvent pas cultiver leurs modestes lopins aussi intensément qu'il le faudrait, car ils sont avant tout contraints de travailler la terre des grands propriétaires. En Roumanie règne un système très particulier, le métayage. Le paysan verse au propriétaire, à titre de redevance pour les parcelles qu'il cultive, non seulement une partie du produit, souvent les deux tiers, mais il est en outre astreint à certaines prestations agricoles, définies avec précision dans les odieux contrats de fermage. Ceux-ci sont des monuments d'exploitation inhumaine, ils transforment les paysans roumains en véritables esclaves. Les paysans sont rendus dépendants des propriétaires à tous égards. Tous les travaux doivent être accomplis par les paysans, et ceux-ci doivent justifier auprès des propriétaires de l'état de leur bétail.

Les panégyristes du régime des boyards s'enorgueillissent des progrès immenses de l'agriculture roumaine durant les quarante années du règne du roi Carol. Les exportations de produits agricoles, qui s'élevaient en 1866 à 544 000 tonnes, sont passées, clament-ils avec emphase, à 2 664 000 tonnes en 1905. Les importations et exportations roumaines atteignent la valeur d'un milliard et ont valu à la Roumanie le septième rang parmi les nations commerçantes. Mais on comprendra sans peine que les exportations roumaines, composées pour l'essentiel de céréales, fonderaient considérablement si les paysans, au lieu de consommer du maïs avarié – ce qui a entraîné un chiffre de 300 000 malades atteints de pellagre –, consommaient des céréales et se nourrissaient normalement. La Roumanie exporte chaque année deux à trois millions de tonnes de céréales parce que le budget domestique de la famille paysanne doit être équilibré avec la somme incroyablement faible de 48 hellers¹ par jour et parce que tous les quatre ou cinq ans le pays subit une grave famine.

Le développement de l'agriculture roumaine ne va pas de pair avec des méthodes de travail agricole améliorées, mais seulement avec une exploitation plus intense de la force de travail paysanne, comme la statistique officielle elle-même le confirme. Le salaire moyen du paysan pendant la haute saison agricole est de 83 centimes, alors qu'en 1832 et 1833 le salaire journalier se montait à 2 francs 50 centimes, voire 3 francs. Tandis que le salaire diminuait si fortement, la rente foncière augmenta, de 1870 à 1907, de 100 % pour 70 % des exploitations agricoles, et de 400 % pour 6 % d'entre elles.

Un tel système économique n'aurait pu se maintenir sans la concentration du pouvoir politique entre les mains des grands propriétaires fonciers et des couches sociales qui leur sont assimilées, grâce à un suffrage d'une inégalité inouïe. La législation politique de la Roumanie apparaît comme la plus libérale qui se puisse concevoir. La population roumaine jouit d'une liberté et d'une indépendance complètes. Elle s'est assurée tous les bienfaits : liberté de la presse, liberté d'association et de réunion, inviolabilité de la personne et du domicile, secret de la correspondance – tout est garanti comme dans les pays les plus démocratiques.

Seulement, dans la pratique, tous ces droits sont réservés aux classes dirigeantes. On disait jadis que la Russie est une autocratie tempérée par l'assassinat. On peut appeler la Roumanie une démocratie que l'arbitraire administratif, qui y règne sans limite, réduit à l'étroit. Il ne s'agit pas là d'un arbitraire accidentel dans l'application des lois par quelque fonctionnaire entêté, ni d'une suspension provisoire d'une loi, mais de l'arbitraire systématique de l'administration suprême et de ses organes, qui se substitue aux lois et à la constitution.

Cette constitution de fait est bien plus puissante que la constitution écrite. Les classes dirigeantes de Roumanie sont effectivement parvenues à écarter le peuple de la jouissance de ses droits politiques. Cela vaut avant tout pour les paysans, qui sont complètement coupés de la vie politique, qui ignorent absolument tout d'une loi constitutionnelle fondamentale leur accordant des droits ; souvent ils ne connaissent même pas le nom de leur roi.

Cette politique de déni des lois peut naturellement engendrer aussi des dangers pour les pouvoirs en place. Avec le développement du mouvement ouvrier, le décalage entre le droit effectif et la constitution écrite deviendra un danger. On veut donc donner une forme légale à l'état de fait dominant ; on prépare à cet effet une loi contre les anarchistes, bien qu'il n'existe en Roumanie aucun partisan de l'anarchisme.

La Roumanie, qui se targue tant de ses lois libérales, a refusé toute concession au peuple en matière de suffrage. La classe dirigeante défend avec zèle les monstrueuses dispositions électorales. Le Parlement est entre les mains du premier et du second collèges électoraux, qui élisent 145 députés sur 173 ainsi que tous les membres du Sénat. Ces deux collèges réunissent les grands propriétaires fonciers, la bourgeoisie et la haute bureaucratie, soit au total 399 électeurs pour une population de

¹ Le *heller* (ou *haler* en roumain) est une ancienne unité monétaire utilisée dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, notamment en Autriche-Hongrie où il valait un centième de couronne. On pourrait le traduire par « centime » ou « sou ».

sept millions de citoyens. Le troisième collège électoral pour la Chambre des députés se compose de 40 000 grands électeurs issus des scrutins primaires des paysans, mais ils ne peuvent pourvoir ensemble que 28 mandats de députés. Ce collège électoral est appelé en Roumanie le collège du mensonge, car jusqu'à présent ce collège électoral paysan n'a jamais élu d'autres députés que les candidats officiels du gouvernement. Si l'on regroupe les députés selon leur situation sociale, la Chambre des députés compte 82 grands propriétaires fonciers et 63 avocats.

On imagine sans peine quelles mœurs politiques, quel système de mensonge et de corruption ont dû se développer sur la base de ce système électoral inouï. Les partis politiques ne se distinguent guère les uns des autres par leurs actes ni par leurs idées. La lutte politique ne tourne qu'autour du changement des cliques qui accèdent au gouvernail de l'État. Il importe assez peu qu'un parti porte le nom de libéral et l'autre celui de conservateur. La force des libéraux réside dans leur mainmise sur les institutions financières du pays, la Banque nationale de Roumanie, les banques hypothécaires urbaines et rurales, ce qui leur assure une clientèle plus durable qu'aux conservateurs. Lorsqu'un parti accède au pouvoir, il s'empresse d'enrichir ses membres aux dépens de l'État. Ses adversaires protestent, car tel est l'usage politique. Mais jamais ils ne prennent la protestation au sérieux. Jamais un parlement roumain n'a mis en accusation un ministre qui avait pillé les biens de l'État. Les partis politiques se sont toujours couverts mutuellement lorsque la question de la responsabilité a été posée ; ils ont toujours empêché que les coupables soient traduits devant les tribunaux.

Les partis ont pour assise une classe avide et corrompue. Le gouvernement doit employer toutes ses forces à satisfaire les intérêts de ses partisans. Les gouvernements n'ont ni la volonté ni la capacité d'être utiles au pays et à sa population ; ils n'ont fait qu'accroître la misère et l'absence de droits.